

Point de l'ordre du jour n°9 :

Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour le double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé

VU les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

VU les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

VU les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 21 mars 2024 accordant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'accord cadre de coopération entre l'Université d'Orléans et l'Université de Zagreb du 16 avril 2025 ;

VU l'avis émis par le Conseil de gestion de l'UFR ST du 22 mai 2025 ;

VU l'avis unanime émis par la CFVU du 12 mai 2025 ;

L'Université de Zagreb est un partenaire de longue date (plus de 25 ans) et les premiers accords double diplomation remontent à 2007. Cette convention n'a pas été renouvelée directement suite à la nouvelle accréditation de l'Université d'Orléans les flux d'étudiants étant déséquilibrés (plus d'étudiant entrants que de sortants). Une année d'évaluation et de discussion avec les partenaires croates ont permis de repartir sur de nouvelles bases menant à la convention présentée aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs déjà 3 étudiants d'Orléans candidats pour partir en Croatie à la rentrée prochaine.

La convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour le double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé est jointe en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans (France) pour le double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	5
Total :	30

Décompte des votes :

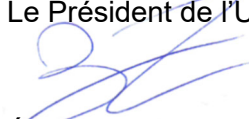
Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 juin 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**Convention d'application à l'accord de coopération entre
l'Université de Zagreb (Croatie)
et
l'Université d'Orléans (France)
pour le double diplôme
Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne
biotehnologije
et
Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie,
Santé**

Conformément à la loi sur l'enseignement supérieur et l'activité scientifique entrée en vigueur en octobre 2022 (Journal officiel 119/22) ;

Vu les règlements internes pour les études de premier cycle et les études de maîtrise uniformes (règlement sur les études de premier cycle et les études supérieures à l'Université de Zagreb entré en vigueur en octobre 2024, règlement sur les études de premier cycle et les études supérieures à la Faculté de technologie alimentaire et de biotechnologie de l'Université de Zagreb entré en vigueur en septembre 2024), règlement sur les études de premier cycle, de deuxième cycle et les études intégrées de premier cycle et de deuxième cycle à la Faculté des sciences de l'Université de Zagreb entré en vigueur en juillet 2024). Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'accord cadre de coopération du 27 mars 2025 ;

Après avis de la Commission des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans en date du 12 mai 2025 ;

Après approbation du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans en date du 6 juin 2025 ;



Entre

L'université d'Orléans, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France,
représentée par son Président, **Pr. Éric Blond**,
ci-après désignée l'Université d'Orléans,
d'une part,

et

L'université de Zagreb
sise Ul. Radoslava Cimermana 88, 10000, Zagreb, Croatie
représentée par son Recteur, **Pr. Stjepan LAKUŠIĆ**
ci-après désignée l'Université de Zagreb,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

L'Université d'Orléans et l'Université de Zagreb ont convenu de collaborer afin d'organiser la mise en place d'un programme spécialisé en **Biotechnologie et Biologie Moléculaire (BMB)** et d'aboutir à la délivrance simultanée des :

- **Master mention Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé** délivré par l'Université d'Orléans,

et

- **Magistar molekularne biologije** (*Master de Biologie Moléculaire*) de la Faculté des Sciences délivré par l'Université de Zagreb
ou
- **Magistar molekularne biotehnologije** (*Master de Biotechnologie Moléculaire*) de la Faculté de Technologie alimentaire et de Biotechnologie délivré par l'Université de Zagreb

Article 2: Durée de la formation

Ce programme de master se déroulera sur une période de deux ans, divisée en quatre semestres.

Article 3: Objectifs du programme

Permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et des connaissances dans le domaine de la biologie moléculaire et de la biotechnologie, en particulier de nouvelles aptitudes et compétences dans les techniques modernes appliquées aux soins de santé et à la sphère bio-industrielle.



Permettre aux étudiants de bénéficier des avantages offerts par le programme et les cours dispensés dans le cadre du master en sciences du vivant, spécialité biotechnologie, biologie, santé, de l'Université d'Orléans et du master en biologie moléculaire de la faculté des sciences de l'université de Zagreb ou du master en biotechnologie moléculaire de la faculté de technologie alimentaire et de biotechnologie de l'université de Zagreb.

Article 4: Organisation et contenu de la formation

Alinéa 4.1: organisation de la formation

Le double diplôme « Biotechnologie et biologie moléculaire » est basé sur les programmes d'enseignement existants dans le cadre du master en biotechnologie, biologie et santé (UO), du master en biologie moléculaire (UZ - Faculté des sciences) et du master en biotechnologie moléculaire (UZ - Faculté de technologie alimentaire et de biotechnologie).

Pendant le 1er semestre entre octobre et janvier :

Les étudiants inscrits au programme (des deux universités) suivront les cours à l'université de Zagreb.

Ils suivront ensemble des cours représentant 19 ECTS sur place. Le reste des cours (11 ECTS) sera organisé par l'Université d'Orléans par vidéoconférence depuis Orléans ou, lorsque cela est possible, sur place par les professeurs d'Orléans (par exemple, grâce aux missions Erasmus ou autres possibilités).

En janvier, tous les étudiants inscrits au programme (des deux universités) suivront les Travaux Pratiques « *Techniques d'analyse chimique* » et « *Thérapies géniques* » à l'Université d'Orléans.

Pendant le 2^{ème} semestre entre janvier et juin :

Les étudiants de Zagreb resteront ensuite en France pour effectuer le stage de 5 à 6 mois.

Les étudiants d'Orléans peuvent effectuer leur stage soit en France, soit en Croatie.

Alinéa 4.2: langue d'enseignement :

Tous les cours de ce programme seront assurés en anglais.

Alinéa 4.3:

Les étudiants français et croates devront suivre les cours obligatoires conformément au programme de cours spécifié à l'annexe 1.

Alinéa 4.4: Stage

Les étudiants de Zagreb effectueront leur stage (5-6 mois) à Orléans ou dans d'autres villes françaises pour compléter la mobilité. Les étudiants d'Orléans effectueront leur stage (5-6 mois) en France ou en Croatie (Zagreb ou autres villes croates).



Alinéa 4.5: Coût de revient

Les cours pour les étudiants participant au programme couvert par cet accord sont offerts conjointement avec les cours existants à Orléans et à Zagreb.

Pour l'Université d'Orléans, il faudra ajouter un groupe pour les travaux pratiques de janvier d'une durée de 20 heures TP.

Article 5: Admission des étudiants

Alinéa 5.1: La sélection des candidats est basée sur l'évaluation des dossiers académiques, des lettres de recommandation soumises par les candidats et du principe de parité entre les deux institutions partenaires. Un niveau d'anglais B2 minimum est exigé des étudiants des deux côtés.

Alinéa 5.2: Les décisions d'admission sont prises dans chaque établissement après consultation de l'université partenaire. Pour sélectionner les étudiants, les technologies telles que les vidéoconférences peuvent être utilisées par les deux partenaires.

Alinéa 5.3: Pour être admis à ce programme de master, les étudiants des deux universités doivent (i) être titulaires d'une licence en biotechnologie, biologie moléculaire ou cellulaire leur conférant 180 ECTS (crédits) et (ii) avoir terminé la première année (60 ECTS) d'un programme de master similaire, ou être titulaires d'un diplôme équivalent reconnu par un comité d'accréditation de l'expérience antérieure dans le domaine du programme.

Alinéa 5.4: Les deux universités conviennent de limiter le nombre total d'étudiants admis à 12 par an (3 de la faculté des sciences et 3 de la faculté de technologie alimentaire et de biotechnologie pour l'UZ, et 6 étudiants pour l'UO).

Article 6: Droits de scolarité

Les étudiants admis à ce programme doivent payer les droits de scolarité de leur établissement d'origine chaque année, en fonction des exigences des universités, et sont exemptés des droits de scolarité de l'établissement d'accueil.

Les étudiants de l'Université de Zagreb sont exemptés de la Contribution Vie Étudiante (CVEC) et de Campus à l'UO.

Article 7: Evaluation de la formation

Alinéa 7.1: Modalités de Contrôle des Connaissances

Pour tous les cours organisés par les institutions individuelles, les méthodes de contrôle sont régies par le règlement de l'institution d'accueil, qui décrit les méthodes utilisées pour chaque cours, le nombre de sessions d'examen, etc. Ces informations sont mises à jour annuellement et communiquées au partenaire.

L'évaluation du stage se fait en deux étapes : évaluation du rapport scientifique écrit (mémoire) et soutenance orale devant le jury.



Alinéa 7.2: Modalités de Constitution d'un Jury Mixte

Le jury d'admission des étudiants au programme de mobilité et le jury de validation du programme de mobilité sont organisés conjointement par les deux institutions. Le jury est composé d'un nombre égal de membres de Zagreb et d'Orléans, avec un minimum de 4 personnes. La vidéoconférence peut être utilisée par les deux partenaires afin d'organiser la soutenance des étudiants et de composer le jury mixte.

Alinéa 7.3: Délivrance des Diplômes

S'ils ont satisfait aux conditions définies par les réglementations de contrôle des connaissances, les étudiants se voient délivrer à l'issue de leur scolarité deux diplômes :

- **Master mention Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé** délivré par l'Université d'Orléans,
- et
- **Magistar molekularne biologije** (*Master de Biologie Moléculaire*) de la Faculté des Sciences délivré par l'Université de Zagreb
- ou
- **Magistar molekularne biotehnologije** (*Master de Biotechnologie Moléculaire*) de la Faculté de Technologie alimentaire et de Biotechnologie délivré par l'Université de Zagreb

Article 8: Mobilité des étudiants

Alinéa 8.1. Les frais de transport, d'hébergement et de nourriture et l'achat du matériel pédagogique sont à la charge des étudiants participant au programme.

Alinéa 8.2. Chaque université aidera les étudiants dans leurs démarches pour trouver un logement dans une résidence universitaire ou dans une famille d'accueil. Les étudiants ont également la possibilité de se loger en dehors du campus.

Les étudiants s'engagent à souscrire une assurance rapatriement médical.

Article 9: Confidentialité et propriété des résultats

Alinéa 9-1 : Le principe de confidentialité s'applique aux étudiants accueillis dans les laboratoires.

Alinéa 9-2 : Chaque université veillera à la propriété intellectuelle des résultats obtenus au cours des programmes de recherche conjoints. Ils ne peuvent donner lieu à une prise de brevets ou à une exploitation commerciale par un seul des établissements concernés sans autorisation du représentant légal de chaque université.



Article 10: Gestion du programme

Sont nommées comme responsables de programme en charge de l'organisation du cursus :

Prof. Igor Stuparević, Faculté de Technologie alimentaire et de Biotechnologie et Prof. Biljana Balen, Faculté des Sciences pour l'Université de Zagreb

et

Prof. Josef Hamacek pour l'Université d'Orléans.

Article 11: Durée de la collaboration

La présente convention prend effet à la date de signature des deux institutions et après validation des autorités de tutelle. Elle est conclue pour une période de 4 années universitaires, c'est-à-dire jusqu'à la fin du contrat quinquennal de l'Université d'Orléans avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Chaque partie peut demander la modification ou la résiliation de la présente convention sous réserve d'un préavis de six mois. Si la convention n'est pas prolongée ou si elle est résiliée, les universités garantissent que les étudiants déjà inscrits au programme peuvent terminer leurs études normalement.

Le présent accord est établi en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) en français et deux (2) en croate. Les deux versions sont identiques dans leur esprit et leur interprétation.



Fait en deux exemplaires par version linguistique,

Date

Date

Pour l'Université de Zagreb

Pour l'Université d'Orléans

Le Recteur

Le Président

Pr. Stjepan LAKUŠIĆ

Pr. Éric BLOND

Le Directeur de la Faculté de Technologie
alimentaire et de Biotechnologie

Le Directeur de l'UFR Sciences et
Techniques

Prof. Verica Dragovic Uzelac

Prof. Stéphane PALLU

Le Directeur de la Faculté des Sciences
Prof. Mirko Planinic

Coordonnées :

Coordonnées :

Université de Zagreb
Ul. Radoslava Cimermana 88,
10000 Zagreb,
CROATIE

Université d'Orléans
Château de la source
Rue de Chartres - BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
FRANCE

☎ : +385 1 456 42 55

☎ : +33 2 38 49 47 95

Email: rector@unizg.hr

Email: international@univ-orleans.fr

Web: www.unizg.hr

Web: www.univ-orleans.fr



Nom, fonction et coordonnées des coordinateurs	Nom, fonction et coordonnées des coordinateurs
Coordinateurs pédagogiques	Coordinateur pédagogique
Prof. Igor STUPAREVIĆ ☎ : + 385 1 4605 293 Email: istuparevic@pbt.hr Prof. Biljana BALEN ☎ : + 385 1 4606 273 Email: biljana.balen@biol.pmf.hr	Prof. Josef HAMACEK ☎ : + 33 2 38 25 55 82 Email: josef.hamacek@univ-orleans.fr
Coordinateurs administratifs	Coordinateurs administratifs
Igor STUPAREVIĆ Bureau International Faculté de Technologie alimentaire et de Biotechnologie istuparevic@pbt.hr ☎ : + 385 1 4605 293 Antonijo ŠIMUNOVIĆ Bureau International Faculté des Sciences international@dekanat.pmf.hr ☎ : + 385 1 460 6091	Hervé PERREAU Pôle Développement et Partenariats Direction des Relations Internationales partnerships@univ-orleans.fr ☎ : +33 2 38 49 48 34 Charles BROUSSE Bureau des Relations Internationales, UFR Sciences et Techniques international.st@univ-orleans.fr ☎ : + 33 2 38 49 25 32



Annexe 1: Cours pour les étudiants de Zagreb et d'Orléans

Cours obligatoires pour tous les étudiants.

MASTER 2: 1er Semestre, spécialité Biotechnologie and Biologie Moléculaire (BMB)						
	Codes UE	Université	Title	Nature CM/TD/TP	Nombre d'heures	ECTS
1. Cours obligatoires						
Total ECTS : 30 UZ 19 ECTS UO 11 ECTS	73673	UZ	Experimental Immunology	CM/TP	17/3	3
	73671	UZ	Animal and Plant Cell Culture	CM/TP	30/30	6
	73678	UZ	Professional Project	CM	20	2
	73674	UZ	Plant Engineering	CM/TP	10/20	3
	SM9BB04	UO	Bioimaging	CM	18	2
	73675	UZ	Experimental Approach of Genetics	CM/TP	23/2	3
	73668	UZ	Chemical Analysis Techniques	CM	25	2
	SM9BB02	UO	Innovative Therapy	CM	18	3
	SM9BB03	UO	Nanomedicine	CM	14	2
	SM9BB07	UO	Chemical Analysis Techniques practical training	CM/TP	6/12	2
	SM9BB08	UO	Gene Therapies practical training	TD/TP	6/20	2
	73680	UZ	Scientific Communication in English	CM	30	
Total ECTS						30

MASTER 2: 2è Semestre, spécialité Biotechnologie and Biologie Moléculaire (BMB)					
	Codes UE	Title			ECTS
Total ECTS : 30		Stage			30
Total ECTS					30